

Liste des pièces à fournir à l'appui d'une demande d'intégration à la profession d'avocat - article 97 du décret du 27 novembre 1991 -

- Courrier motivé (*daté et signé*) adressé au Bâtonnier sollicitant votre intégration à la profession ;
- Photocopie de votre carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité ;
- Copie intégrale de votre acte de naissance de moins de trois mois ;
- Un extrait de casier judiciaire **de moins de trois mois** : français (<https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>) ;
- Pour les personnes nées à l'étranger, un certificat de nationalité **de moins de trois mois** ;
- Copie du diplôme de Maîtrise en Droit signé sous la mention « Le titulaire » et portant la mention manuscrite « **copie certifiée conforme** » suivie également de votre signature ;
- Tous justificatifs concernant votre expérience professionnelle (attestation de l'employeur décrivant votre activité exacte, copie de la totalité des bulletins de salaires, copie du/des contrats de travail et des avenants
 - arrêté de nomination,
 - organigramme du service,
 - mémoire sur les principales affaires traitées (2/3 pages),
 - notice indiquant une journée type (fonctions exercées à titre principal et accessoire, formations, position hiérarchique, fonctionnement du service),
 - curriculum vitae détaillant votre cursus professionnel, votre parcours professionnel et les motifs de votre choix de carrière initial ainsi que l'évolution de votre carrière, et votre avenir.
- Certificat de mise à disposition de votre administration ;
- Attestation sur l'honneur que vous n'avez procédé à aucune autre demande d'inscription auprès d'un autre Barreau ou qu'il ne vous a jamais été notifié un refus d'inscription ;
- Attestation sur l'honneur de non-condamnation à une sanction pénale ;
- Attestation sur l'honneur de ne pas avoir fait l'objet d'une procédure collective et de sanctions personnelles ;
- Deux photographies d'identité couleur (*nom, prénom et numéro au dos des photos découpées sans marge blanche*) ;
- Chèque de 1 000 € libellé à « Ordre des Avocats de Toulouse » correspondant aux frais de gestion du dossier d'inscription, étant précisé qu'à défaut de réception l'instruction de la demande d'inscription ne pourra être assurée.

Dossier à adresser en **deux exemplaires** (un exemplaire papier par LRAR : 13, rue des Fleurs – 31 000 TOULOUSE et un exemplaire dématérialisé à envoyer à : ordre@ordre-avocats-toulouse.fr)